

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 septembre 2022

**N° CP-2022-8-1-7**

**N° applicatif 4655**

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

#### **Service instructeur**

#### **Service consulté**

## **JOURNÉE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET D'HÉBERGEMENT DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la prise en charge des frais des intervenants participant – à titre gratuit – à la journée de la transformation publique qui se tiendra le 4 octobre 2022.

La Collectivité européenne d'Alsace organise le 4 octobre 2022 pour ses élus et agents la journée de la transformation publique.

Dans un contexte en constante évolution et face aux nouveaux défis impactant la société, l'administration doit s'adapter pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain ainsi qu'aux besoins des alsaciens.

Cette journée, qui se veut ludique et participative, permettra de découvrir des actions concrètes, à la fois innovantes et réalistes, et des bonnes pratiques mises en place par d'autres collectivités ou organisations.

Les sujets abordés autour de 5 table-rondes seront les suivants :

- Transition énergétique & écologique : quelles opportunités en territoire à l'heure de la sobriété ?
- Transformations sociétales : innover ou subir ?
- Le tout numérique : atout ou risque pour l'utilisateur ?
- Construire le service public avec les usagers : est-ce facile ?

- Une administration agile : quelle recette pour simplifier ?

Ces tables rondes seront animées par des intervenants extérieurs.

Si leurs interventions se font à titre gratuit, il est proposé que la Collectivité prenne en charge les frais de déplacement des intervenants extérieurs (transport et hébergement).

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 3 700 € TTC maximum, comprenant les frais de transport et l'hébergement des 15 intervenants devant arriver la veille de l'évènement.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'approuver la prise en charge des frais de déplacement correspondant à la venue des intervenants extérieurs chargés d'animer les tables rondes lors de la journée de la transformation publique du 4 octobre 2022, sur le budget de la Collectivité,
- D'affecter une enveloppe de 3 700 € correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (transport, hébergement).

Les crédits pour la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des intervenants seront prélevés sur l'opération P240O006 : autres opérations innovations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY